

ATTENTION – ATTENTION – ATTENTION
INSCRIPTION SUR LE PORTAIL
POUR CETTE NOUVELLE RENTRÉE, N'oubliez pas :



1. Chaque année, c'est obligatoire de remplir le bulletin d'adhésion papier national (c'est lui qui fait foi pour l'assurance).



2. Le responsable des adhésions de votre structure locale d'activité réunit les bulletins, les enregistre dans le portail. Il (ou le trésorier) enregistre aussi les règlements pour générer un reçu fiscal pour les cotisations. Vous recevez un mail de confirmation d'inscription.

3. Rendez-vous sur le portail avec les codes reçus (numéro d'adhérent + mot de passe automatique). Vérifiez votre fiche.

- Pour les responsables : si vous avez une alerte sur la page d'accueil, demandez votre nomination (pour avoir vos droits d'accès). Vous recevrez un mail quand votre nomination aura été validée.

4. Pensez à modifier dans l'année vos informations (en cas de déménagement, de changement de mail...).



**ÉCLAIREUSES & ÉCLAIREURS
DE FRANCE**